

TARIFS PRATIQUES PAR L'OFFICE NOTARIAL
Décret du 26 février 2016 n°2016-230 et arrêté du 26 février 2016
Fixant les tarifs règlementés des notaires

DROIT DE LA FAMILLE

Testament olographe : 80,00 € TTC

Renonciation à succession : 500,00 € TTC, par branche

DROIT IMMOBILIER

Rédaction d'avant-contrat : 275,00 € TTC

Rapport d'évaluation : 200,00 € TTC

Rapport d'expertise : 800,00 € TTC

Négociation immobilière :

Jusqu'à 50.000,00 € : 3.000,00 € TTC

Au-delà de 50.000,00 € : 3,60 % TTC du prix de cession

Exemple pour un bien de 100 000 € net vendeur

De 0,00 € à 50 000 € 3 000,00 €

De 50 000 € à 100 000 € 1 800,00 €

Honoraire de négociation T.T.C. 4 800,00 €

DROIT DES AFFAIRES

Baux commerciaux / professionnels : 8,00 % du loyer annuel TTC, avec un minimum de 600,00 € TTC

Statuts de sociétés (SCI, SARL, SAS, etc.) et **modifications** s'y rapportant :

- pour les cas simples : 600,00 € TTC

- pour les cas plus complexes : 200,00 €/h

Cession de fonds de commerce : 2,40 % TTC du prix de cession, avec un minimum de 2.000,00 € TTC

Cession de parts sociales ou d'actions : 2,40 % TTC du prix de cession, avec un minimum de 1.500,00 € TTC

AUTRES

Consultation nécessitant des recherches et/ou la restitution par écrit : 200,00 €/h

Frais de recherche et de délivrance des copies d'actes : 30,00 € TTC